

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Commune de CALAIS

AVIS D'ENQUÊTE ENVIRONNEMENTALE
DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ENTREPÔT LOGISTIQUE
PAR LA SCI CALAIS LOG INVEST

En exécution du code de l'environnement et d'un arrêté préfectoral du 15 octobre 2020, une enquête environnementale est ouverte pendant 32 jours à partir du 9 novembre 2020, sur la demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique sur la commune de Calais par la SCI CALAIS LOG INVEST.

M. Benoît LESNIK est chargé du suivi du dossier de la SCI CALAIS LOG INVEST - Tél :03.27.28.02.02 ou par mail : blesnik@ici-immo.fr

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en mairie de Calais, Place du soldat inconnu, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – ICPE Autorisation – CALAIS LOG INVEST – CALAIS.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, en préfecture du Pas-de-Calais – service installations classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 Arras Cedex 9, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Une étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et la réponse de l'exploitant à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de la région Hauts-de-France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de : Coulogne et Marck.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en mairie de Calais du lundi 9 novembre 2020 au jeudi 10 décembre 2020 inclus soit à les transmettre par courrier en mairie de Calais ou les formuler à M. Luc GUILBERT, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le lundi 9 novembre 2020 de 9 h à 12 h
- le mercredi 18 novembre 2020 de 14 h 30 à 17 h 30
- le mardi 24 novembre 2020 de 9 h à 12 h
- le jeudi 3 décembre 2020 de 14 h 30 à 17 h 30
- le jeudi 10 décembre 2020 de 14 h 30 à 17 h 30

Il est recommandé à tout à chacun de veiller au strict respect des gestes barrières au cours de cette enquête. Il est en particulier conseillé de porter un masque et de se munir d'un stylo.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 9 novembre 2020 au 10 décembre 2020, à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – ICPE Autorisation – CALAIS LOG INVEST - CALAIS – « Réagir à cet article ».

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de Calais ainsi que dans les mairies précitées.

A l'issue de l'enquête publique, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation environnementale.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE Autorisation – CALAIS LOG INVEST - CALAIS, les informations relatives à ce projet.